



## Protection du patrimoine culturel dans le cadre du PAG à l'exemple de la Vallée de l'Alzette:

### Oui à la préservation du caractère rural de Lorentzweiler et de ses bâtiments à valeur patrimoniale

---

La politique d'urbanisme effrénée des dernières années, voire décennies, a fait que de nombreux villages luxembourgeois, imprégnés d'une riche histoire aux empreintes évidentes, ont perdu de leur caractère culturel typique qui s'était forgé au fil du temps. Cela est vrai aussi pour la Vallée de l'Alzette, au grand dam de bon nombre de citoyens. D'un point de vue historique, les localités de la vallée de l'Alzette, entre Weimerskirch et Mersch, sont fortement marquées par le tracé de la vieille route commerciale, l'actuelle N7. D'année en année, les localités se sont rapprochées davantage, au détriment de leur qualité de vie, payant le prix de l'étalement urbain qui caractérise la vallée entière. Peu à peu, les vieux tissus des villages, et avec eux souvent des édifices et des terrains d'une valeur historico-culturelle irremplaçable ayant contribué à l'homogénéité de l'ensemble villageois, ont été détruits.

A l'ouest de l'Alzette, nous trouvons néanmoins encore des villages comme *Hunsdorf* ou *Prettingen*, qui sont restés largement épargnés de cette périurbanisation démesurée - bien que là aussi, démolition et architecture banale ont déjà fait leur entrée – cela probablement en raison de leur distance par rapport à la rue principale et de leur situation topographique. Et pourtant, la menace de la rage d'agglomérer pèse toujours; ainsi, plusieurs objets de valeur patrimoniale ont déjà été sacrifiés sur l'autel de la construction rapide au cours des dernières années.

A l'heure actuelle, comme dans bien d'autres communes, Lorentzweiler s'applique à réviser son PAG.

Au vu du développement en cours qui est décrit plus haut, le Mouvement Écologique et sa Régionale « *Uelzechtdall* » revendiquent le lancement d'un débat public sur le déploiement de la commune dans le cadre du nouveau PAG,

- en invitant les citoyens et évidemment aussi les membres des commissions compétentes de la commune à présenter leurs points de vue sur le **développement des localités** (comment poser les jalons, les bornes de l'urbanisation, préserver le caractère de la commune, etc.) et leurs visions des futurs aspects des paysages et villages. Idéalement, ce débat aura lieu dans le cadre de l'élaboration de « l'étude préparatoire ».
- en commanditant un **inventaire professionnellement fondé des bâtisses et terrains ayant une valeur patrimoniale évidente**, qui sera rendu accessible au public et qui fera l'objet d'une discussion visant à faire naître un effort de conservation assuré dans le cadre de l'élaboration du nouveau PAG. **Dans ce contexte, les communes impliquées pourront se servir de la « Convention Uelzechtdall » comme instrument permettant de mettre en place un cadastre complet et fiable de l'ensemble des objets à valeur patrimoniale.**

Le « **Krellhaff** » – dit « **Haff Neiertz** » – situé dans le village de Hunsdorf, représente un exemple très récent mettant bien en vigueur à quel point il est urgent d'agir. Le Service des Sites et Monuments nationaux a avancé des arguments tout à fait pertinents qui motivent à juste titre le classement revendiqué du site « Krellhaff ». Or, la commune s'est prononcée en défaveur de ce classement, au grand regret du Mouvement Ecologique et de sa Régionale „Uelzechtdall“. L'une des raisons réside probablement dans le fait que le domaine agricole fait obstacle à de nouveaux projets d'agglomération pour le moins ambitieux.

Néanmoins, le Mouvement Ecologique salue la sage décision de la ministre de la Culture d'inscrire cette ferme si typique et précieuse en termes historiques et culturels à « l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments » (Arrêté ministériel du 18 octobre 2013).

Afin de garantir à l'avenir la conservation et la mise en valeur définitives de la ferme et de ses alentours, le Mouvement Ecologique a proposé à la nouvelle ministre d'aller au-delà de l'inscription à l'inventaire supplémentaire, d'entamer la procédure d'un véritable classement en tant que « monument national » et de renforcer ainsi son statut de site protégé.

Le « Krellshaff » figure en effet parmi les rares vestiges qui confèrent à Hunsdorf cette particularité singulière qui distingue les villages en étoile (« Haufendorf »). Et même si cette ancienne ferme productrice de paille ne se situe pas au coeur du village, elle contribue à l'individualité du village par son entrelacement de murs qui traversent la bourgade. Etant déjà repris dans l'ancien cadastre et sur les vieilles « cartes Ferraris », on peut en déduire que la construction du « Krellshaff » date des années 1700 à 1750 (Pays-Bas espagnols – ère habsbourtienne). Vue de cet oeil, la ferme représente un vestige unique au sein la vallée de l'Alzette. Qui plus est, les défenseurs du patrimoine culturel national parlent d'un style architectural sans égal et confèrent une valeur particulière à la charpente du bâtiment. Il ne faut pas non plus oublier que le domaine témoigne d'un riche conte familial, d'une dynastie qui, à en croire les écritures historiques, aurait fortement imprégné l'histoire du village. A la lumière de pareille richesse culturelle, ce serait un crime d'anéantir la structure exceptionnelle qu'est cette ferme et de la remplacer ni aisement par une architecture des plus communes, sacrifiant le caractère authentique du village qui confère à ce-dernier son identité irremplaçable.

Même en faisant abstraction de tous les aspects d'ordre patrimonial, il est avisé de mettre en question toute politique de développement à cet endroit précis, ne fût-ce que pour des motifs sociaux, urbanistiques et de mobilité. Planter un nouveau lotissement d'envergure sur ce site entraînerait inévitablement un surplus de trafic au détriment des localités Steinsel et Bereldange. En outre, un tel étalement urbain ne ferait que renforcer le danger, voire la pression de déboucher sur une ouverture dans les deux sens du CR123 ... et de voir également les localités Prettange et Gosseldange payer les frais d'un trafic amplifié.